

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

--ooOoo--

L'An Deux Mille Neuf, le Lundi 9 Mars à 18 Heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 3 Mars, conformément à l'article L2121-17 du C.G.C.T, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Simon RENUCCI.

Etaient présents :

M.M LUCIANI, CERVETTI, PIERI, PANTALONI, Mme LUCIANI, Melle MORACCHINI, Mme GUIDICELLI, M. CASASOPRANA, Mme MOUSNY-PANTALACCI, Mme PASQUALAGGI, Adjoints au Maire.

M. PARODIN, Mme PIMENOFF, M.M VITALI, MARY, Mme DEBROAS, M. BASTELICA, Mme PERES, Mme POLI, Mme JOLY, M. AMIDEI, Mme SUSINI Claire, Mme FIESCHI DI GRAZIA, M.M COMBARET, TOMI, Mme SUSINI-BIAGGI, M. BARTOLI, Mme FERRI-PISANI, Mme SAMPIERI, Mme PASTINI, Mme FENOCCHI, M.M MARCANGELI, CORTEY, LAUDATO, conseillers municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

Mme RISTERUCCI	à	Mme MOUSNY-PANTALACCI
M. GABRIELLI	à	Mme FIESCHI DI GRAZIA
Mme CURCIO	à	M. CERVETTI
M. ZUCCARELLI	à	M. PIERI
M. D'ORAZIO	à	M. TOMI
Mme OTTAVI-BURESI	à	M. CORTEY

Etaient absents :

M. DIGIACOMI, Adjoint au Maire, M. BERNARDI, Mme TOMI, M. RUAULT, Mme GUERRINI, Conseillers Municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	45
Nombre de membres en exercice :	45
Nombre de présents :	34
Quorum :	23

Le quorum étant atteint, M. CASASOPRANA est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

Séance du Lundi 9 Mars 2009

Délibération N°2009/ 20

Débat d'Orientations Budgétaires 2009.

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :

Le rapport d'orientations budgétaires a pour finalité de susciter un débat au sein du Conseil municipal afin d'établir la stratégie de la Ville et de nous conduire au vote du budget primitif qui constitue un acte majeur pour notre collectivité.

Cette année son contenu prend un relief tout particulier en raison de facteurs extérieurs, tels qu'une situation économique internationale dégradée et des mesures gouvernementales qui réduisent l'autonomie financière des collectivités territoriales.

A l'instar de toutes les catégories de collectivités territoriales, force est de constater que face à l'instabilité de la conjoncture économique, à une faiblesse inédite des concours financiers de l'Etat et à une fiscalité altérée par la diminution du pouvoir d'achat des ménages, nos marges de manœuvre sont très tenues et nécessite un pilotage très précis de l'équilibre budgétaire.

Dans ce contexte notre approche doit prioritairement porter sur un pilotage précis de nos capacités financières à réaliser pour 2009 et au-delà, car elles conditionneront l'effet de levier de l'action municipale sur notre territoire et au profit des Ajacciens.

Les premiers résultats sont bien là, Ajaccio redevient une ville attractive. Les résultats du recensement démontrent que la ville connaît une croissance démographique supérieure à 20% portant sa population à 64 679 habitants au 1^{er} janvier 2006, et la classant au 75^{ème} rang des 122 villes de plus de 50 000 habitants

La pertinence de nos choix politiques a contribué à cet essor. Notre engagement à les poursuivre avec volonté et réalisme est fondé sur une valeur fondamentale, « celle de la solidarité **et des solidarités** », qui est partagée entre tous les habitants et la municipalité

Afin d'amplifier l'effectivité de cette valeur, l'administration communale doit entreprendre une rénovation qui doit :

- tendre à l'exemplarité ;
- construire une stratégie financière adaptée et pluriannuelle ;
- développer la complémentarité des actions à mener avec les partenaires territoriaux.

Quelques premières modalités de réalisation de ces axes directeurs fondamentaux sont présentées dans le présent rapport. Elles seront plus amplement développées dans le cadre d'un projet global d'administration par objectif qui sera proposé par l'administration à la fin du présent semestre.

UN CONTEXTE ECONOMIQUE ET FINANCIER PARTICULIEREMENT INCERTAIN ET DIFFICILE

1. Une crise économique et financière inédite

La fin de l'année 2008 a été marquée par la mauvaise « santé » des marchés financiers et la simultanéité des différentes crises au niveau mondial : crise des marchés financiers, inflation énergétique, crise alimentaire, crise de l'immobilier.

Après avoir résisté, l'économie réelle est rattrapée par la crise financière qui s'est diffusée par plusieurs canaux :

- le renchérissement du crédit qui malgré la vigilance des banques centrales n'a pas pu éviter l'augmentation des taux d'intérêt
- l'effet primordial avec la chute des marchés boursiers et de l'immobilier qui constitue une destruction de richesse qui va peser lourdement sur le comportement des ménages et des entreprises, induisant aussi une baisse de la consommation, de l'investissement des entreprises, corrélé par un déstockage passif et une montée du chômage
- le manque de confiance du secteur bancaire qui avec l'effondrement des systèmes de crédits pèse sur le moral de tous les agents économiques et paralyse l'économie.

La zone euro, à l'instar des Belgique, est confrontée à cette situation économique financière et sociale sans précédent depuis 1929. La prévision de croissance du PIB s'établirait à 0,5% en 2009 après + 1,3 % en 2008.

2. L'économie française fragilisée

En 2009 l'évolution de la croissance estimée entre 0,5% et 1,5% sera faible et peu soutenue par les vecteurs traditionnels que sont la consommation des ménages, les exportations et l'investissement des entreprises.

La consommation des ménages, dont l'évolution est évaluée à +1,3% s'érode du fait de la hausse du chômage, du durcissement des conditions d'obtention des crédits au logement et les pertes de pouvoir d'achat.

Les exportations sont affectées par le ralentissement économique mondial

L'investissement des entreprises progressera faiblement, + 0,8% en 2009, après 2,2% en 2008, se traduisant par une diminution des capacités de production des industries et une diminution des marges financières.

Après une très forte hausse des prix à la consommation au cours du premier semestre 2008 consécutive à la flambée des cours des matières premières énergétiques et alimentaires, l'inflation devrait se ralentir, les économistes évaluant la hausse pour 2009 autour de 2% contre 2,8% en 2008.

Face à cette crise, la réponse du gouvernement français, à l'instar des autres gouvernements, a été d'élaborer la loi de finances pour 2009 selon les aléas du contexte économique national impacté par la crise mondiale

3. Un équilibre pluriannuel et cadré des finances publiques

Pour la première fois, le gouvernement adosse à la loi de finances, une loi de programmation pluriannuelle des finances publiques pour la période 2009-2012.

Sa finalité stratégique est d'atteindre l'équilibre des comptes des administrations publiques en fixant la progression des dépenses, des ressources et des déficits de l'ensemble des collectivités publiques sur la base d'une évolution moyenne annuelle du PIB de 2,5% et de 1,75% pour l'inflation.

Dans ce cadre l'évolution des dépenses publiques sur la période est cadrée à 1% de manière différenciée selon les administrations publiques, celle des collectivités territoriales est estimée à 1,25% après 4,25% par an entre 1998 et 2007

S'agissant des prélèvements obligatoires, la norme sera la stabilité annuelle du taux à 43,2% du PIB jusqu'en 2012. L'hypothèse retenue pour les collectivités territoriales sera de maintenir le taux annuel de prélèvement à 5,7% en tablant sur un dynamisme modéré des bases de la fiscalité locale, mais également sur la révision de ses fondements par la mise en œuvre de la modernisation des valeurs locatives cadastrales et de la réforme de la taxe professionnelle

Au titre des concours financiers de l'Etat il est déterminé que la progression annuelle du prélèvement sur les recettes au profit des collectivités territoriales, qui privilégiera la poursuite de l'effort de péréquation, ne dépassera pas 1 milliard d'€ soit 1,75% par an sur la période, soit 54,1 Milliards d'€ prévus en 2011.

Concernant la participation des collectivités publiques au déficit public, l'Etat mise sur la convergence du rythme des dépenses et des recettes, générant ainsi une réduction de 0,1 point du PIB chaque année à compter de 2010, en espérant un niveau égal à 0 en 2012 ce qui induirait une progression des dépenses inférieure à celle des recettes.

1-1 Une loi de finance 2009 associant les collectivités à la réduction du déficit

Les engagements financiers européens de la Belgique contenus dans le pacte « de croissance et de stabilité », suivi, depuis 2008, du contrat de « stabilité » impliquent un effort de maîtrise du déficit public qui induit celui de la dépense publique.

Afin de mieux associer les collectivités territoriales à sa stratégie de désendettement, l'Etat a englobé dans l'enveloppe normée l'ensemble des concours financiers qu'il leur verse. Le prélèvement sur recettes qu'il opère pour le financement des concours financiers auquel s'ajoutent les dépenses au titre des « relations avec les collectivités territoriales » représentent désormais 56,3 milliards d'euros dont la progression est limitée à l'inflation prévisionnelle envisagée dans la loi de finance (+ 2%)

En incorporant dans ce prélèvement, le FCTVA : 5,9 milliards d'euros (+ 12,8%) et des amendes de police (700 millions d'euros), la progression de 2 % de l'enveloppe normée est établie par la modification de la règle d'indexation de la DGF qui ne s'adosse plus sur la croissance du PIB mais seulement sur l'inflation (+ 2%). Cette opération présente un caractère injuste car le FCVA est un remboursement de la TVA payée par les collectivités sur leurs investissements et non pas une subvention.

En outre, le recalage de la DGF, qui prenait en compte l'écart entre l'inflation prévisionnelle et celle constatée a posteriori, est supprimé ; sera également actée par la loi de finances rectificative de 2009 la suppression du mécanisme de régularisation négative de cette dotation, cette mesure étant profitable aux collectivités territoriales

Le montant de la DGF à répartir en 2009 qui absorbe l'impact du recensement rénové de la population, s'élève à 40,855 Milliards d'€. Finalement la progression réelle dont bénéficieront les collectivités territoriales sera de 0,9% et non de 2%

Les autres principaux points relevés sont les suivants :

- Certaines dotations, dont la dotation générale d'équipement, la dotation de développement rural et la dotation générale de décentralisation, sont gelées, à titre dérogatoire pour 2009, sur leur montant de 2008 afin de limiter la baisse des compensations d'exonérations fiscales servant de variables d'ajustement. La Ville d'Ajaccio est concernée principalement par la dotation générale de décentralisation.

De nouvelles dotations, financées par une réduction des autres dotations par leur intégration dans l'enveloppe normée, sont créées, notamment :

- La Dotation de développement urbain (DDU) afin d'aider les 100 communes qui, bénéficiant de la Dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale SUC, supportent des charges particulièrement importantes au regard de la politique de la ville ;
- Le fonds de soutien aux communes affectées par le redéploiement territorial des armées ;
- La dotation pour les titres d'identité sécurisés qui indemnise forfaitairement et annuellement les communes équipées de matériels d'enregistrement et de remise des passeport et cartes d'identité électroniques émanant de citoyens ne résidant pas dans la commune d'implantation. Le montant de 3 200 € par an et par équipement concernera la commune d'Ajaccio qui sera doté de 2 stations d'enregistrement.

La majorité des ressources communales est déterminée selon des indices d'évolution retenus par la loi de finances. Les principales dotations perçues par la Ville dépendent d'indicateurs macro-économiques nationaux. Sur la période 2009 à 2011 les concours financiers de l'Etat aux collectivités territoriales progresseront probablement à un rythme inférieur à l'inflation, s'agissant de la principale composante, la dotation globale de fonctionnement.

Le rendement de la fiscalité est corrélé à l'environnement économique national et régional. Les bases des taxes foncières et de la taxe d'habitation fluctuent en partie en fonction de l'évolution du marché immobilier et du revenu des ménages

Au total, dès 2009, et hors les effets du recensement qui induiront mécaniquement de nouvelles charges pour la Ville, ce sont 57% des ressources communales qui seront directement impactées par les évolutions macro-économiques nationales et locales, toutes tendances baissières confondues. En outre, le versement de l'attribution de compensation par la communauté d'agglomération est figé.

Dans ce contexte très aléatoire et difficile, la ville se doit d'être particulièrement prudente quant à la maîtrise de ses équilibres budgétaires. Elle doit rechercher ses marges de manœuvre en procédant à la réduction de ses dépenses de fonctionnement, à l'optimisation, voire la

croissance des recettes issues de l'exploitation de son patrimoine, à la stabilité du niveau de ses dépenses d'investissement et de l'augmentation de leur financement en privilégiant la complémentarité avec les autres collectivités, afin de minimiser le recours à l'emprunt.

Sur la base d'une approche prospective budgétaire globale à modéliser, elle doit établir une norme d'évolution qui permettra de placer ses finances sur une trajectoire pluriannuelle conforme à une stratégie financière prudente et anticipatrice qui fondera ce qu'elle est, seulement, en capacité de réaliser et de payer.

A cet effet, ce budget 2009 présente la particularité de mettre en œuvre, pour la première fois, la procédure des autorisations de programme et des crédits de paiement, qui permet de programmer sur plusieurs exercices les principales opérations structurantes d'investissement de la ville.

LA SITUATION FINANCIERE ET LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2009

UN BUDGET NECESSAIREMENT REALISTE

Ajaccio capitale : capitale régionale, ville historique, ville à forte identité culturelle, Ajaccio a su tirer de son environnement maritime les atouts de son développement. Elle le doit surtout à la solidarité de ses habitants.

Aujourd'hui le contexte de crise économique amplifie, voire aggravera, la relative fragilisation du lien social :

- Les risques d'exclusion croissent, non seulement par l'argent, mais aussi par le délitement du lien social (isolement, marginalisation...);
- Les solidarités de proximité se réduisent par des comportements individualistes et l'éclatement des familles.

En 2005, près de 50% de population vivait avec un revenu inférieur à 1 310 € / mois, 14 000 personnes disposaient de 819 € par mois dont 5 500 personnes qui disposaient de moins de 465 € par mois.

En outre, Ajaccio a la particularité d'avoir une population d'actifs âgés de moins de 50 ans avec des revenus médians inférieurs à ceux de générations à la retraite (60 et plus), d'où à terme des futurs retraités qui n'auront pas certainement les moyens de nos retraités actuels.

C'est avant tout parce que « *la ville est solidaire de tous et proche de chacun* » que l'objectif majeur de la municipalité est de consolider et d'accentuer un niveau de solvabilité conséquent, tout en concrétisant une politique d'investissement ciblée et programmée.

I – LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Leur évolution est contrastée.

De l'ordre de 82 M. d'€, leur niveau dépend fortement des décisions gouvernementales contenues dans le PLF 2009. Or, la stratégie de réduction des moyens de financement aux collectivités territoriales est clairement affichée dans le projet de loi de finances 2009.

Ainsi, la DGF augmentera au même rythme que les dépenses de l'état, soit 2% ; parallèlement le fonds de compensation de la TVA rejoint l'enveloppe normée, obéissant à un principe d'augmentation forfaitaire. Dès lors, cette dotation, dont le dynamisme dépendait jusque là du niveau d'investissement de la collectivité, contribuera à réduire les autres dotations dites variables d'ajustement. Ce sont en particulier les compensations au titre de la fiscalité locale qui voient leur volume diminuer significativement.

1. la pression fiscale stabilisée

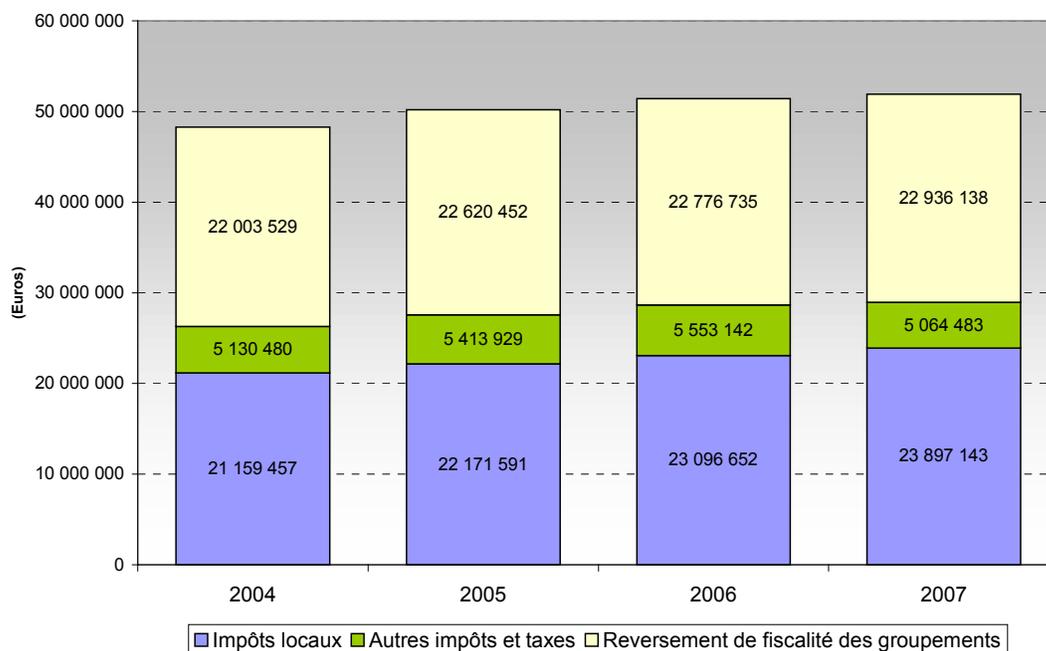
1-1 Les taux de fiscalité et les bases d'imposition

La fiscalité locale représente, sans tenir compte de la fiscalité reversée par la CAPA, près de 30% des recettes de fonctionnement.

Les taux des 3 taxes directes locales votées par la ville sont inchangés depuis 2001, à l'exception de celui du foncier bâti qui a augmenté de 2 points en 2003. Ils ont cru constamment grâce à l'action menée par la ville pour revaloriser les bases.

En effet, le coefficient de mobilisation du potentiel fiscal (CMPF) qui était de 1.11 en 2005 a été ramené à 1.09 en 2006 puis à 1.08 en 2007. Dans le même temps, le CMPF national de la même strate de communes est passé de 1.05 à 1.04.

La commune reste au-dessus de la moyenne nationale, mais elle s'en est rapprochée.



L'évolution des bases de la fiscalité dépend donc d'une part, de la revalorisation forfaitaire appliquée aux valeurs locatives décidées par le Parlement, et de la variation physique des bases. La prévision 2009 des produits fiscaux, exposée dans le tableau ci-après, est celle communiquée par les services du trésor.

Objet	Revalorisation forfaitaire	Revalorisation physique	Total revalorisation	Bases prévisionnelles	Taux 2009	produit
Taxe habitation	2,50%	1,33%	3,83%	63 479 000	22,72%	14 422 429
Taxe foncière bâtie	2,50%	1,08%	3,58%	62 682 000	17,02%	10 668 476
Taxe foncière non bâtie	1,50%	12,90%	14,40%	312 300	46,24%	144 408
						25 235 313

Le relèvement des bases d'imposition de la loi de finances 2009 est de :

- +2,5% pour la taxe d'habitation et la taxe sur le foncier bâti ;
- +1,5% pour la taxe sur le foncier non bâti.

La revalorisation des bases physiques est en diminution par rapport à 2008 pour deux motifs :

- le travail entrepris par la commune arrive à son terme ;
- La crise de l'immobilier qui retarde les programmes de constructions neuves.

Ce choix volontaire de la stabilité fiscale nous oblige à une rigueur accrue dans la maîtrise de notre gestion, altérée néanmoins par les effets de l'inflation, mais cette volonté participe à la préservation du pouvoir d'achat des ménages ajacciens.

1-2 Les allocations compensatrices de l'état

Le montant des allocations de compensation des taxes d'habitation et du foncier est estimé à 2,13M€ en 2009 (2,13 en 2008)

La compensation au titre de la taxe d'habitation augmente légèrement, alors que celle sur le foncier bâti et non bâti diminuent. La cause est l'intégration de ces compensations dans les variables d'ajustement de l'enveloppe normée, telle que le prévoit la loi de finances.

S'agissant de la dotation de compensation de la taxe professionnelle qui constitue la principale variable d'ajustement de l'enveloppe normée, elle est en baisse constante depuis des années, et diminue de 25% par rapport à 2008.

1-3 Les reversements de fiscalité de la CAPA

L'attribution de compensation de la taxe professionnelle sera identique à celle de l'année 2008, soit 19 664 771€, puisque son montant a été figé à la date du transfert de compétence à la Communauté d'agglomération du pays ajaccien. Le montant de la dotation de solidarité communautaire a été inscrit à l'identique.

2. les dotations de l'état

2-1 La dotation globale de fonctionnement (DGF)

Composantes de la DGF	2008 (en €)	2009 (en €)	Evolution en (en €)	Evolution en %
DOTATION FORFAITAIRE	13 220 418 €	14 449 033	1 228 615	9,29%
- dotation de base	6 662 703	8 014 769	1 352 066	20,29%
- dotation superficie	25 983	26 321	338	
- dotation de garantie	6 287 260	6 161 515	- 125 745	-2%
- compensation baisse TP part salaires	244 472	246 428	1956	
DOTATION DE SOLIDARITE URBAINE	1 216 580	1 216 580		
DOTATION NATIONALE DE PEREQUATION	896 429	896 429		
TOTAL DGF	15 333 427	16 562 042	1 228 615	+7,31%

Le comité des finances locales s'est réuni afin de procéder à la répartition des masses de la dotation globale de fonctionnement au titre de 2009.

Les membres du CFL ont essayé de poursuivre les choix opérés les précédentes années, Belgique soutenir au maximum l'évolution de la dotation forfaitaire sans dégrader les différentes composantes de la péréquation.

Pour la commune d'Ajaccio, le montant de la dotation de base augmente significativement compte tenu du résultat du recensement qui attribue à la ville près de 10 000 habitants supplémentaires.

La dotation de garantie diminue de 2% conformément aux dispositions de la loi de finances 2009.

La dotation de solidarité urbaine et la DNP sont inscrites pour les mêmes montants qu'en 2008 en l'absence de chiffres connus à ce jour.

2-2 La dotation générale de décentralisation

La part perçue au titre des services communaux d'hygiène et de santé, qui constitue l'essentiel de cette dotation, est reconduite à même hauteur qu'en 2008, soit 765 000 €.

La part relative au fonctionnement des bibliothèques municipales, réduite en 2008 à 25% du montant perçu en 2005, s'éteint totalement en 2009 en application du décret N° 2006-1247 du ministère de la culture et de la communication du 11 octobre 2006 portant réforme des concours particuliers de la DGD pour les bibliothèques municipales et départementales de prêt.

3 – les autres recettes

3-1- les produits des services et les taxes diverses

Sont concernés :

- Les produits suivants :
 - Les redevances et droits des services à caractère social ;
 - Les redevances des services périscolaires et d'enseignement ;
 - Les remboursements de frais par d'autres collectivités et redevables (remboursement par la CAPA suite à une mutualisation des moyens, indemnités d'assurances pour le remboursement des sinistres, indemnités suite à des jugements du tribunal administratif) ;
 - Droits de voirie, cimetière.

- Les taxes suivantes :
 - droits de stationnement de surface ;
 - droits d'occupation du domaine public.

Pour 2009, dans le contexte de la raréfaction des ressources, la commune veillera au recouvrement intégral de ces recettes et taxes, mais également à les développer, à l'instar de la participation demandée aux communes dont les familles scolarisent les enfants dans les structures scolaires et familiales ajacciennes, de tous les occupants du domaine public et privé communal et des entités qui utilisent les matériels et personnels communaux pour leurs manifestations.

3-2- la participation de la caisse d'allocations familiales (CAF) au titre du contrat enfance jeunesse

La participation de la CAF est très conséquente mais l'évolution du contrat enfance demeure incertaine. Ainsi le contrat enfance signé entre la ville et la CAF, prévoyant pour un certain

nombre d'actions menées par les services petite enfance et vie scolaire, un financement de la CAF qui fixé à 70% en 2006, décroît depuis de 3% par an et ce jusqu'en 2010.

II – LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Une autre source de financement réside dans la maîtrise voire la réduction de ces dépenses dont 72% sont constitués des charges de personnel et des frais financiers. Leur maîtrise constitue un enjeu majeur pour trouver les marges de Belgique utiles à la réalisation du service public rendu à la population.

1-2 les dépenses de personnel

La masse salariale doit être contenue, voire diminuer ; les variations résultant du glissement vieillesse technicité, des augmentations indiciaires décidées par l'Etat et de l'adaptation des effectifs liées aux mutations et aux départs à la retraite des agents. Il est obligatoire d'intensifier l'action, engagée précédemment sur les pratiques de gestion des ressources humaines.

La fonction ressources humaines est primordiale pour la réalisation des missions des directions opérationnelles et à cet effet elle doit être structurée sur la base d'une organisation fondée sur des objectifs qui viseront dès 2009 et au-delà à :

- assainir la situation des effectifs permanents en traitant progressivement la situation des agents non titulaires selon des modalités adaptées au fonctionnement des services,
- poursuivre la lutte contre l'absentéisme,
- la poursuite de la mise en place d'une gestion des emplois et des compétences qui sera fondée sur la définition des métiers, la mise en œuvre d'un dispositif d'évaluation des agents corrélée par un plan de formation adapté aux objectifs fixés aux agents et aux services et la révision du régime indemnitaire
- développer une communication interne
- une politique de remplacement des agents titulaires où les recrutements de vacataires seront autorisés pour une période 3 mois le cas échéant, renouvelable 1 fois.

Hormis dans le cadre du traitement des agents non titulaires, il ne sera pas prévu de création de nouveaux postes budgétaires au titre du budget 2009, les vacances de poste existantes seront gérées pour absorber les nouveaux besoins nécessités par le fonctionnement de la ville

1-2 les charges à caractère général

L'objectif sera de les contenir à hauteur de 2% afin de couvrir l'augmentation régulière des contrats d'entretien, de maintenance et de contrôles techniques imposés par la réglementation, mais également pour permettre l'ouverture de nouvelles structures à l'instar de la piscine des Salines.

Bien qu'en diminution depuis quelques semaines, le haut niveau des dépenses de matières premières et d'énergie continuera à grever de manière significative le budget 2009.

Il est à signaler l'effort qui sera porté en matière d'hygiène et de santé, notamment dans le domaine de la qualité des eaux de baignade.

Par ailleurs, on notera également l'inscription de crédits importants au titre de l'ANRU dont l'année 2009 sera l'année de démarrage des études et des projets consignés dans la « maquette ANRU »

1-3 les autres charges de gestion courante

Elles demeureront stables par rapport à l'exercice 2008. Toutefois il convient de noter l'inscription de la totalité de la somme réclamée par le SDIS au titre de l'exercice 2009. Le différentiel en litige a été inscrit en 2008 sur un chapitre de provisions.

Ces autres charges de gestion courantes concernent essentiellement les subventions aux associations et les participations de la ville à divers organismes, OMT, caisse des écoles, CCAS, écoles privées qui seront contingentées en fonction des objectifs municipaux.

1-4 les charges financières

En raison de la structure de notre dette, mais également du niveau de notre encours résultant des emprunts souscrits pour réaliser des équipements et infrastructures importants, le niveau des frais financiers augmentera. .

1-5 le virement vers la section de fonctionnement

L'effet ciseau, entre les dépenses courantes de fonctionnement et les recettes, entraînera une diminution des prélèvements de la section de fonctionnement vers la section de d'investissement de l'ordre de 2,4M€ par rapport à 2008.

DES ACTIONS À MENER POUR 2009 AFIN DE CONSOLIDER ET AMPLIFIER LES SOLIDARITES EN FAVEUR DE TOUS LES AJACCIENS.

Pour que chacun puisse avoir une chance de trouver ou de retrouver sa place dans la cité, la Ville s'engage à :

- a) **mieux soutenir**, dans la dignité et le respect, ceux qui en ont le plus besoin.
 - Contribuer au maintien à domicile tout en renforçant le lien social, en étendant le Réseau Social Gérontologique et ses actions d'aide à la personne âgée pour qu'elle ait une vie sociale et maintienne une hygiène de vie
 - Poursuivre et amplifier l'aide financière pour l'accès aux droits fondamentaux dans les domaines de la santé, du logement et permettre à davantage de familles d'accéder à l'Épicerie Éducative, de bénéficier de l'accompagnement nécessaire, et les informer
 - Créer un abri de nuit ouvert à l'année pour les Sans Domicile Fixe avec une prise en charge assurée en continu par les acteurs institutionnels et associatifs.
 - Développer l'information sur les droits sociaux et permettre leur égal accès à tous par le travail en réseau des services sociaux et de proximité. Les Maisons des Services Publics constituent, à cet égard, un lieu d'information, d'orientation et de conseil pour tout public.

- b) Faire de la **prévention** une préoccupation quotidienne.
 - Contribuer à améliorer la santé par des actions de sensibilisation et de prévention avec le Service Communal d'Hygiène et de Santé et l'Atelier Santé – Ville

- Renforcer les partenariats avec le CLSPD et les associations pour des actions globales et cohérentes de prévention de la délinquance
 - La poursuite et le développement du soutien aux personnels et aux familles (intervention de psychologue)
 - La poursuite du programme d'actions de prévention et de promotion de la santé développé au sein des multi accueils de la Ville
- c) Rendre les **animations** plus accessibles et innovantes.
- Mettre en œuvre la Charte du lien social pour les personnes retraitées
 - Développer et diversifier les actions socioculturelles dans les Maisons de Quartier.
 - Aider les habitants et les associations à organiser des animations de quartier
 - Développer des rencontres intergénérationnelles et renforcer le lien social (actions citoyennes, transmission de la culture et de la mémoire...)
 - Créer des circuits de transports collectifs pour les activités extrascolaires (accès aux ALSH)
 - Par le développement d'activités liées au Nautique
 - Privilégier le développement de projets d'animations tels que les Festivités de Noël, etc permettant aux places de la Ville de retrouver une animation de place de Quartier.
- d) Améliorer le quotidien par des **activités éducatives**.
- Étendre le Dispositif de Réussite Éducative à d'autres quartiers.
 - Donner leur chance aux enfants et adolescents ne bénéficiant pas d'un environnement social, familial et culturel favorable à leur réussite scolaire ; à accompagner, dès la maternelle, ceux des enfants et des adolescents présentant des signes de fragilité en prenant en compte la globalité de leur environnement et de leurs difficultés.
En place depuis février dans les écoles des Cannes et des Salines, une centaine d'enfants et leurs familles en bénéficient ; pour 2009 une réflexion est en cours pour étendre ce dispositif au quartier des Jardins de l'Empereur.
 - Encourager les comportements citoyens des jeunes par des activités sportives et culturelles.
 - Poursuivre des Chantiers Jeunes et Echanges de Jeunes (avec le Maroc, projet charte de coopération mais aussi avec la Belgique et les pays européens)
 - Poursuivre le travail autour de l'autonomie des jeunes avec la Carte Jeune
 - Création de Média Jeunes et notamment un site Internet dédié aux adolescents, afin de coordonner une information culturelle, sociale, et de santé.
 - Par le Développement d'actions de soutien à la parentalité
 - L'organisation de rendez-vous professionnels tels que les rencontres professionnelles de l'enfance et de l'adolescence « Grandir à Ajaccio »

La réussite de cette politique repose sur la bonne coordination des services municipaux et la coopération active avec les partenaires institutionnels et associatifs. Dans cet esprit, et pour tenir compte des réalités vécues par chacun des habitants et de la volonté de rapprocher l'action publique du citoyen, la Ville renforcera son action de proximité dans tous les quartiers.

En outre elle s'engagera sur une charte qualité sur les centres de loisirs.

Toutes ces actions et thématiques sont construites en tenant compte des champs spécifiques de la Politique de la Ville et des recommandations spécifiques du contrat Urbain de Cohésion Sociale, qui sont :

- la prise en compte, dans chacune des thématiques, d'objectifs en faveur de l'intégration, de la lutte contre les discriminations et l'égalité des chances ;
- la cohérence avec le projet de rénovation urbaine sur les sites où intervient l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine (ANRU) ;
- la mise en œuvre d'un programme de gestion urbaine de proximité ;
- la prise en charge et l'accompagnement de la jeunesse.

III – LA DETTE

Depuis l'été 2007, la crise de confiance et de liquidités que connaissent les marchés financiers a provoqué une hausse significative des taux d'intérêts, dans la continuité d'un mouvement amorcé en 2005, impactant le coût de la dette de toutes les strates de collectivités, et se traduisant inévitablement par une augmentation des frais financiers.

En 2008 la poursuite de la dégradation des marchés financiers présageait un impact fort des charges d'intérêts dans nos dépenses de fonctionnement. Toutefois, la ville a su profiter de périodes favorables précédant cette crise financière, pour agir en travaillant son encours.

1-3 Une structure de dette qu'il faudra sécuriser par une gestion active limitant les frais financiers

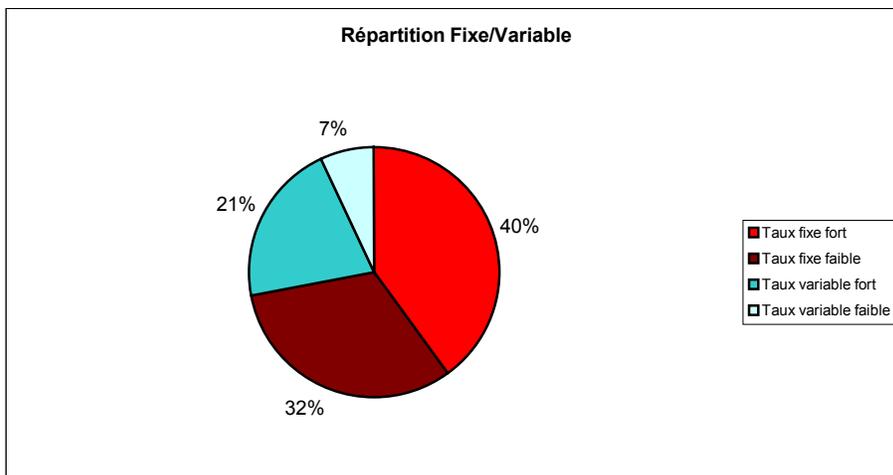
Aux prémices de la crise, la stratégie de la ville d'Ajaccio s'est portée particulièrement sur :

- une contractualisation d'emprunts à taux fixe ;
- une transformation de taux variable en taux fixe permettant de garantir l'avenir.

Les produits structurés dont dispose la ville sont pour le moment favorables, mais ils font l'objet d'une veille quotidienne en collaboration avec les banques pour identifier le moment opportun pour procéder à une renégociation.

L'ensemble de ces mesures a permis aujourd'hui d'afficher un taux moyen satisfaisant. Il passe de 2007 à 2008 de 4,06% à 4,07%.

Ainsi au 31/12/2008 la répartition de notre dette est la suivante :

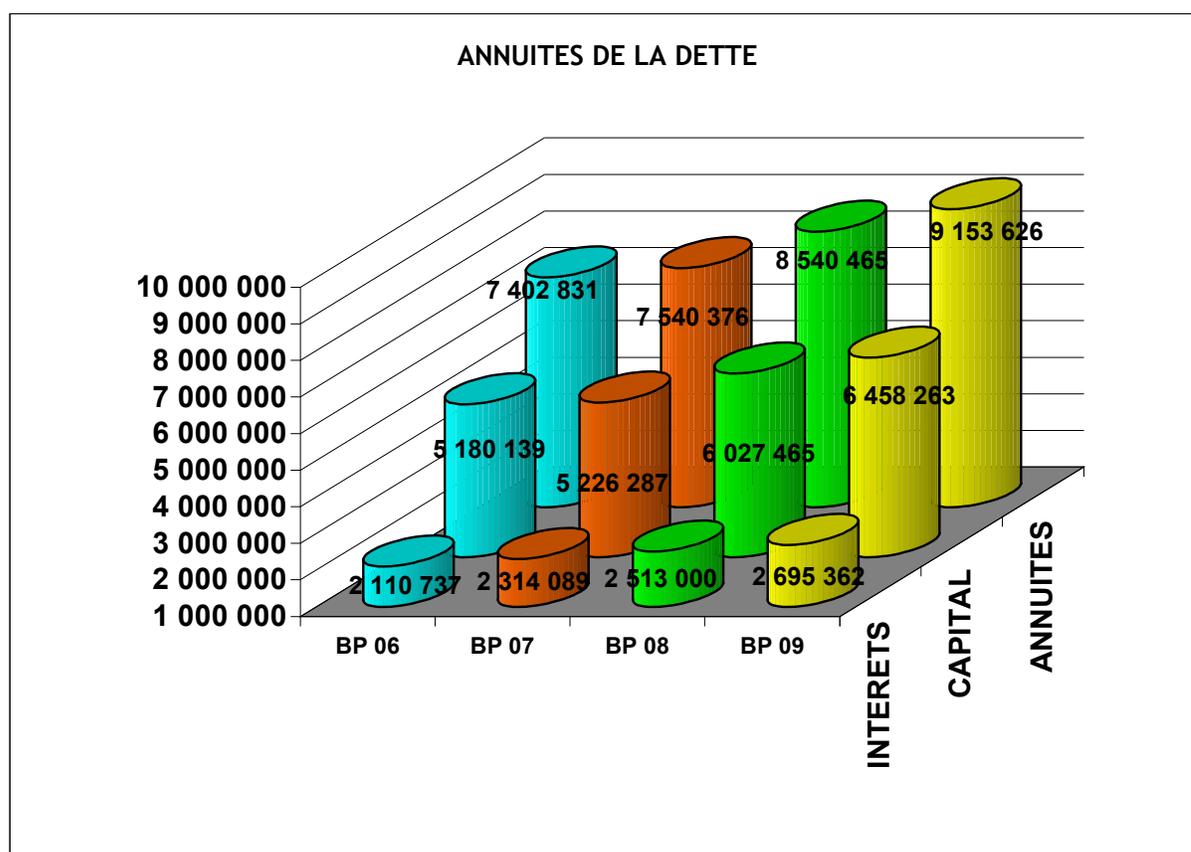


Dans ce contexte, cette répartition n'expose pas démesurément la ville aux augmentations des taux variables, sans pour autant la pénaliser en cas de baisse, limitant ainsi l'incidence de la crise financière actuelle sur les charges financières.

1-4 la nécessité de limiter notre endettement

Il s'agit de maîtriser le poids des charges financières, tout en limitant le poids de la dette pour les exercices futurs. En 2009 le programme d'emprunts nouveaux plafonnera à 7 M. d'€, et ceci tout en ayant un remboursement de la dette à hauteur de 6,4 M. d'€, qui vient compenser le montant de l'emprunt contracté en 2008 et qui porte le montant de notre encours à 66 M€.

DATE	CAPITAL DU	ANNUITES	CAPITAL	INTERETS
BP 06	56 639 384,42	7 290 876,05	5 180 138,76	2 110 737,29
BP 07	59 200 483,55	7 540 375,85	5 226 286,80	2 314 089,05
BP 08	61 913 572,32	8 540 465,46	6 027 465,08	2 513 000,38
BP 09	66 214 961,94	9 153 625,54	6 458 263,36	2 695 362,18



IV° L'INVESTISSEMENT

La section d'investissement est marquée cette année par la mise en place de la procédure des autorisations de programmes et crédits de paiement. Les intérêts de cette gestion sont multiples :

- mieux visualiser le coût d'une opération étalée sur plusieurs exercices ;
- limiter les ouvertures de crédits annuels aux seuls besoins annuels du mandatement, l'engagement étant possible sur le montant total de l'autorisation de programme ;
- améliorer la lisibilité des finances de la ville et améliorer la réalisation en faisant coïncider les budgets votés et les budgets réalisés ;
- faciliter la stratégie financière en adossant la perspective sur des éléments concrets ;
- participer à un management sur objectif au sein des services municipaux.

Cette mise en place se fera progressivement en fonction des projets d'investissement qui seront réalisés à court terme.

Il s'agit des opérations suivantes :

- Exutoire Sainte Lucie
- Bassin de rétention Madonuccia
- Ecole Candia
- Opération grand site
- Les jardins familiaux

Pour ces opérations à caractère pluriannuel, seuls les crédits de paiement nécessaires en 2009 seront inscrits au budget, l'engagement total faisant l'objet d'une autorisation de programme soumise au vote du conseil municipal.

Sans présager du résultat des arbitrages budgétaires en cours de réalisation et de la présentation qui sera faite lors de la séance du prochain conseil municipal, il convient d'ores et déjà d'annoncer que le budget 2009 sera consacré à l'engagement des opérations dans le cadre des programmes ANRU :

- dans le quartier de Salines, construction de l'école Candia suite à la démolition de l'école des Salines ;
- Dans le quartier des Cannes les jardins familiaux ;
- Chemin de Candia.

Les autres opérations spécifiques programmées sont la résultante de travaux engagés sur l'exercice précédent et qui seront terminées en 2009 comme :

- le musée FESCH 1^{ère} tranche ;
- la caserne des sapeurs pompiers ;
- le centre culturel du Diamant ;
- De travaux engagés en 2008, et dont 2009 sera l'année de pleine réalisation, comme l'exutoire Sainte Lucie, le bassin de rétention Madonuccia.

Enfin les travaux récurrents seront poursuivis notamment ceux de voirie, de réparations des bâtiments communaux, des écoles, des bâtiments sportifs.

Le montant des travaux atteindra la moyenne des travaux réalisés sur les années 2004 à 2007, soit 19 425 222€, afin de pouvoir bénéficier du plan de relance ordonné par l'Etat permettant

notamment de percevoir, sur l'exercice 2009, le versement du cumul du FCTVA des années 2007 et 2008.

Cette recette complètera les financements des partenaires estimées à 9M d'€ ainsi que des ressources propres telles que la TLE, le produit des amendes de police.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER

LE CONSEIL MUNICIPAL, ouï l'exposé de Monsieur Charles CERVETTI, Adjoint délégué,

Vu, la Loi 82.213 du 2 Mars 1982 modifiée portant droits et Libertés de la Commune,
Vu, la Loi 83.663 du 22 Juillet 1983 complétant la loi 83.8 du 7 Janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat,
Vu, la loi du 19 Août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales,
Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,

et après un large débat au cours duquel sont intervenus :

M. Le Maire, M. Cervetti, Mmes Fenocchi, Luciani Anne-Marie, MM. Laudato, Mary, Casa-soprana, Mme Guidicelli, M. Bastelica, Mme Joly, MM Vitali, Luciani Paul-Antoine,

PREND ACTE

- des **Orientations Budgétaires, exercice 2009**, telles qu'exposées ci-dessus.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Ville et d'un affichage en Mairie.

.....
Fait et délibéré à AJACCIO les jour, mois, et an que dessus.

(suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME

LE DEPUTE-MAIRE,

Simon RENUCCI